

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Chalais soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Requérant : M. Amândio RIBEIRO TEIXEIRA  
Propriétaires : Mme Sandra FERREIRA DE OLIVEIRA RIBEIRO TEIXEIRA et M. Amândio RIBEIRO TEIXEIRA  
Auteur des plans : M. Amândio RIBEIRO TEIXEIRA  
Nature du projet : Pose d'un tube de gaz en façade  
Parcelle : 4843, Folio : 38, Lieu-dit : "Les Bahyères"  
Village : Rue de la Laiterie 14 à Chalais  
Zone : Centre village  
Coordonnées: 2.605.462 / 1.123.743

Requérant : M. Micael DOMINGUES, Chalais  
Propriétaires : M. Micael DOMINGUES, Chalais et M. André DOMINGUES, Saint-Luc  
Auteur des plans : M. Micael DOMINGUES, Chalais  
Nature du projet : Construction d'une cabane de jardin  
Parcelle : 5185, Folio : 41, Lieu-dit : "La Place"  
Village : Rue des Chevaliers 20 à Chalais  
Zone : Mixte habitat-commerce-artisanat 0.50  
Coordonnées: 2.605.430 / 1.124.010

Requérant et propriétaire : M. Arnaldo CORVASCE, Vercorin  
Auteur des plans : Bureau d'architecture M. André MEILLARD, Sierre  
Nature du projet : Construction d'un immeuble d'habitation et de commerce (résidence principale)  
Parcelles : 665 et 669, Folio : 4, Lieu-dit : "Les Echères"  
Village : Route d'Anniviers 5 à Vercorin  
Zone : Zone d'habitat collectif à aménager et PAS 8  
Coordonnées: 2.607.265 / 1.122.670  
Dérogation : Zone réservée

Requérants : Mme et M. Hélène et Michaël GOMEZ, Vercorin  
Propriétaire : M. Arnaldo CORVASCE, Vercorin  
Auteur des plans : Bureau d'architecture M. André MEILLARD, Sierre  
Nature du projet : Construction d'un chalet d'habitation et installation d'une PAC géothermique (Résidence principale)  
Parcelle : 1961, Folio : 10, Lieu-dit : "Les Rombes"  
Village : Impasse des Ecureuils 13a à Vercorin  
Zone : Résidentielle petits chalets 0.25 et aire forestière  
Coordonnées: 2.607.830 / 1.123.255  
Dérogation : Zone réservée et art. 23 LcFDN

Les plans peuvent être consultés au centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit, dans les **30 jours** qui suivent la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 25 janvier 2019 / nc